

Elise Costa

Fenêtre sur cour

Episode 30: Une histoire de paix

Sous-titre: Comment peut-on écouter quelqu'un qui a tué un enfant?

Résumé: En 2017, Manon est prise de terribles douleurs. Elle accouche, seule, dans les toilettes du premier étage chez ses parents. Le médecin psychiatre note dans son rapport: "*Déni de grossesse partiel.*"

Citation: "*J'ai le temps.*"

Vous savez, c'est vrai: il y a des crimes plus horribles à entendre que d'autres. J'ai assisté à des procès où il était question de corps emmuré, démembré, ou dissous à l'acide. Je sais comment l'être humain est capable du pire pour échapper à ses propres démons et à la justice. Je sais les folies, les chagrins, et tout ce qu'il y a entre les deux. Mon travail consiste simplement à le raconter.

Mais aucune affaire ne suscite autant de réaction que celle qui raconte la mort d'un enfant. Moi même, avant de suivre un procès pour infanticide, j'imaginai qu'il s'agissait certainement des procès les plus compliqués, des plus durs, émotionnellement, à tenir. Comment peut-on écouter quelqu'un qui a tué un enfant?

Il faut que je vous parle de Manon.

[Générique]

Quand c'est arrivé, Manon avait 18 ans. Un expert psychiatre dit d'elle, quand il la rencontre pour la première fois, qu'elle est "*une très très jeune femme*". Si on a besoin de mettre deux fois l'adverbe "*très*" avant les mots "*jeune femme*", est-ce que ça ne veut pas dire qu'en réalité, on parle d'une enfant?

Manon a 18 ans, et elle a déjà vécu trop de choses. Son père, Sébastien, a quitté le foyer quand elle avait trois ans et sa soeur un an. Sa mère a épousé un autre homme,

témoin de Jéhovah. Parfois cet homme les mettait toutes les trois - Manon, sa soeur et sa mère - dehors, en pleine nuit, en pyjama. Il partait dans des fureurs indescriptibles. Le week-end, le père de Manon ne venait pas les chercher, elle et sa soeur, alors qu'il avait promis. Elle a ce souvenir-là, de l'attendre tout un week-end.

Le divorce est interdit au sein de la communauté des témoins de Jéhovah. Mais la mère de Manon a pris sa décision, elle s'en va. Ses filles sont traumatisées. Il y a les cauchemars, surtout. Au bout du compte, la mère de Manon sera excommuniée des témoins de Jéhovah et en 2012, enfin, elle sera divorcée.

Manon recontacte alors son père, Sébastien. Il est content. Il lui propose de venir habiter avec lui et sa nouvelle compagne, Christelle. Plus tard, Manon dira: *"J'avais un vide et j'étais soulagée d'avoir retrouvé sa famille."* Elle ne sait pas l'expliquer, elle s'est toujours sentie proche de son père. Leur entourage dira aussi qu'elle savait y faire avec lui.

Sébastien a deux garçons. Christelle en avait un avant de le rencontrer, et ensemble ils ont eu un deuxième fils. Pour Manon, cela a été - je cite - “*un choc*”. Elle a du mal à comprendre comment son père a pu assumer deux autres enfants, et pas elle ni sa soeur. Elle en veut à son père, mais elle a terriblement peur d’être abandonnée à nouveau.

Devant la cour d’assises, elle explique: “*Je voulais passer le plus de temps possible avec lui. Même aller chercher une baguette de pain avec lui ça me faisait plaisir.*”

C’est plus compliqué avec Christelle, sa belle-mère. Même si toutes les deux elles ont eu des discussions sur la contraception, Manon la voyait plus comme une menace que comme une confidente. A dix-sept ans, elle a arrêté la pilule, sans qu’on ne sache bien pourquoi.

Au bout de trois mois, Manon n’avait toujours pas ses règles. Elle a pensé à une grossesse. Cette idée lui a

traversé l'esprit, avant de finir quelque part, dans les limbes de l'irrationnel. L'idée revenait tout de même de temps à autres, parce qu'il ne pouvait y avoir d'autres explications. Son cerveau lui envoyait alors une autre pensée, un peu illogique, mais plus rassurante: "*J'ai le temps.*" Elle se disait qu'elle avait le temps pour réfléchir à tout ça. Un second expert psychiatre note dans son rapport les mots: "*Déni de grossesse partiel.*"

Autour d'elle, personne n'a rien remarqué.

Un matin d'automne, elle a commencé à avoir mal au dos. Elle a vomi. Son père a nettoyé. Elle est allée travailler malgré tout. Elle adorait son nouveau travail dans un laboratoire pharmaceutique. Au fil de la journée, la douleur est devenue plus intense, au point que son patron a demandé à ce qu'elle rentre chez elle. A la maison, cela ne passait pas. Son dos lui faisait de plus en plus mal.

Elle se souvient parfaitement de cette douleur-là. De celle de l'accouchement, en revanche, il ne lui reste rien. Face

à la cour d'assises, elle retient un sanglot à l'évocation de ce souvenir évaporé. L'expert psychiatrique lui, dit que c'est à cause de l'adrénaline et du stress. Comme pour celui qui reçoit une balle dans la jambe et qui continue à courir.

Manon a vu le bébé dans la cuvette des toilettes. Elle a tiré la chasse d'eau, comme un réflexe. A l'autopsie le médecin légiste n'a pas trouvé d'eau dans les poumons du nourrisson. Il n'est pas mort noyé.

Elle l'a sorti, est allée dans la salle de bain, et la mis dans une serviette éponge. Elle a rabattu les coins de la serviette, et l'a posé dans le placard de sa chambre. Elle a nettoyé le sang dans la salle de bains, puis est descendue dîner. Personne n'a rien entendu de spécial.

Le lendemain matin, elle s'est réveillée l'esprit embrumé. Elle a ouvert le placard. Elle s'est rendue compte de ce qu'elle avait fait. Il était trop tard. Elle a pris le nourrisson dans ses bras, et l'a tenu pendant une heure, dans ses

bras, en pleurant. C'était une petite fille. Elle lui a donné un prénom qu'elle aimait bien.

L'expert psychiatre dit aux jurés de la cour d'assises: *“Manon était incapable d'avoir un comportement adapté en quelques secondes, là où cela demande 9 mois.”*

Le médecin légiste, lui, fait remarquer qu'un bébé est incapable de survivre sans soin. Qu'il y a un phénomène de glissement, comme pour les personnes âgées. Tout être humain a besoin de chaleur pour survivre. C'est allé très vite, probablement entre une et cinq minutes. Mort par suffocation.

Ensuite, Manon a dû être transportée aux urgences pour d'autres douleurs. Les docteurs qui l'ont examinée à l'hôpital ont compris ce qui s'était passé. Ils ont fait un signalement au procureur. Un copain gendarme de Sébastien lui a dit de rentrer et de regarder s'il ne voyait pas *“des choses bizarres”* chez lui. C'est lui qui a trouvé le bébé, enveloppé comme un petit colis, dans la serviette.

A l'avocate de Manon, il dit que depuis, il n'ouvrirait plus ce placard. Il dit que c'est vrai, peut-être que sa fille avait peur de lui.

A la barre Christelle, sa compagne, regrette: *“J'ai pas réussi à nouer des liens avec Manon. C'était moi l'adulte, j'aurais peut-être dû...”* Christelle se tourne alors vers Manon assise dans le box des accusées et lui souffle: *“Je suis désolée Manon, j'ai rien vu. Je suis dans le milieu médical... Et je n'ai rien vu.”*

A la fin, Manon se lève. Elle a aujourd'hui vingt-et-un ans. Après plusieurs mois d'incarcération, elle a été placée sous contrôle judiciaire, et puis petit à petit, elle a arrêté de se rendre chez le psy. Elle dit que ce n'est pas le psy qu'elle voulait arrêter, c'était d'en parler. Elle ne voulait plus en parler. Les conditions de son contrôle judiciaire n'étant plus remplies, elle est retournée en détention.

Au président de la cour d'assises, elle indique: *“Tous les soirs, je me couche avec ça. Je pense qu'en enlevant la vie, en fait au fond de moi je me la suis enlevée à moi-même.”*

Avant de retourner dormir en prison ce soir, Manon voudrait ajouter quelque chose. Elle dit: *“Je ne veux pas que mon père et ma belle-mère pensent que c'est de leur faute. Parce que même si je voulais qu'ils le voient, ce n'était pas à eux de le voir. C'était à moi de ne pas manquer de courage. Je ne veux pas qu'ils s'en veulent de n'avoir pas vu ce que je n'ai pas vu moi-même.”*

À la fin, ce n'est plus une histoire d'infanticide, et ce n'est plus une histoire de mort. C'est une histoire de vie. Cela parle des choses que l'on a pas vues, de l'amour qu'on a trop espéré, et de ce qui arrive quand on a mal grandi.

Manon a été condamnée à cinq ans de prison, dont deux avec sursis. Quand elle sortira, a confié sa belle-mère à

l'avocate lors d'une suspension d'audience, ils la reprendront à la maison.